

GENDARMERIE NATIONALE		RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF		
Compagnie ou Escadron CIE GD			PROCES-VERBAL UNIQUE	
Unité BT				
Code unité	Procès-Verbal 00810/2004	N° Pièce 1	N° Feuillet 1	

NATURE DE L'INFRACTION – REFERENCES

Phénomène lumineux / Objet Volant Non Identifié / .

Nous soussigné Gendarme A L , APJ, de la compagnie de , en résidence à

Assisté du Gendarme Adjoint A S , APJ-A, de la compagnie de en résidence à

Vu les articles, 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie
Rapportons les opérations suivantes.

Nous trouvant au bureau de notre unité à , entendons :

PERSONNE CONCERNEE

Nom naissance : B
 Prénom : A
 Sexe : **FEMININ**
 Situation familiale : Marié(e)
 Nom marital : B
 Date naissance :
 Commune naissance :
 Pays naissance : FRANCE
 Pays nationalité : FRANCE
 Nom père : R
 Nom mère : M A
 Profession : **Enseignante**
 Adresse :
 Commune résidence :
 Pays résidence : FRANCE
 Téléphone :

qui déclare le quatorze mai deux mille quatre à onze heures et trente cinq minutes : -----

« Je me présente ce jour suite à votre convocation. Je reconnais avoir déjà été convoquée à plusieurs reprises cependant je ne pouvais pas me rendre dans vos locaux pour des raisons personnelles. Le dix mai à vingt et une heures vingt, je me trouvais dans mon véhicule, en compagnie de ma mère se nommant B A et qui est domiciliée

, numéro de téléphone . Je suis partie de la clinique d' aux alentours de vingt et une heures dix. Je circulais en direction de la

, en passant par l'autoroute . Au niveau de l'embranchement pour me diriger vers la , j'ai aperçu dans le ciel, une

énorme boule un peu plus grosse que le soleil à son couché, la forme n'était pas régulière, elle ressemblait à un polygone de type octogone avec un triangle à l'arrière, cet objet était de couleur vert et rouge, il n'y avait aucune lumière autour de celui-ci, ni de traînée lumineuse. L'objet ne produisait aucune lumière, les couleurs ressortaient par un éclairage qui semblait provenir de l'objet lui même. Le dessous de l'objet était clairement vert d'un côté et rouge de l'autre. Les deux couleurs n'étaient pas délimitées entre elles de façon nette. Cet objet s'est déplacé à une très grande vitesse en direction de la montagne d' , elle venait visiblement d' .. Elle

se déplaçait horizontalement et elle a disparu brutalement dans les nuages. Le phénomène s'est produit à vingt et une heures vingt, il n'a duré que quelques secondes. L'objet s'est déplacé à la vitesse d'une étoile filante. Il ne s'est pas écrasé, il n'y avait aucune traînée derrière. -----

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	M. le Préfet	15.05.2004	Transmis le 15/05/04 Le Commandant de Brigade. O.P.J.
1	Général Commandant de la région aérienne		
2	DGGN - Bureau défense opération-section renseignement		
1	M. le Procureur de la République		
1	Archives	Date et signature	

Code unité	Procès-Verbal 00810/2004	N° Pièce 1	N° Feuille 2
------------	-----------------------------	---------------	-----------------

Je n'ai entendu aucun bruit particulier au moment du phénomène. Je vous précise que je me trouvais dans ma voiture avec ma radio allumée. La trajectoire de vol était horizontale et rectiligne. Je tiens à vous préciser que je n'ai pas la notion des distances et que je ne peux pas vous dire à quelle altitude se trouvait cet objet. Il me semblait que depuis mon véhicule le diamètre de l'objet était d'environ quatre-vingt centimètres. L'objet me semblait énorme, il devait être plus grand qu'un immeuble de cinq étages.-----

La nuit commençait à tomber mais il faisait encore jour, il y avait des nuages, le ciel était rose et bleu, il ne faisait pas froid.-----

Je vous précise que ma mère ne peut pas être entendue en ce moment car elle se trouve à l'hôpital aux cotés de son mari qui est en phase terminale. Je vous précise que son audition n'apportera pas plus de précision sur le phénomène, nous en avons discuté, elle confirme mes déclarations.

Me trouvant en circulation, j'ai appelé la gendarmerie cinq minutes après le phénomène.-----

J'ai déjà vu ce genre de chose à en 1974, mais il y avait eu un démenti dans la presse s'agissant d'un phénomène aéronautique cependant ce que j'ai pu observer lundi était tout à fait différent au niveau du déroulement et de l'objet. Je suis ouverte d'esprit, seulement, je n'ai pas d'intérêt particulier pour les phénomènes paranormaux et les OVNIS. A ce jour, je ne peux pas expliquer ce que j'ai vu.-----

A le quatorze mai deux mille quatre à douze heures cinquante cinq.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Des faits similaires qui se sont produits dans la même nuit ont fait l'objet d'une procédure de renseignement administrative à la brigade d' (PV 1123/04).

Suite à la déclaration de madame B nous prenons attache avec la direction de l'aviation civile « centre est » ainsi qu'avec le service enquête de la tour de contrôle de l'aéroport de **Ils nous apprennent que les lumières rouge et vert sont obligatoires sous les avions et les hélicoptères volant de nuit.** Ils nous indiquent également qu'aucun avion de ligne ne se trouvait sur la zone indiquée au moment des faits. Il ne peut donc s'agir que d'un hélicoptère ou d'un avion provenant d'un aéroclub, car ces derniers n'ont pas l'obligation d'indiquer leur emplacement à la tour de contrôle. La présence d'un tel appareil au moment des faits ne peut donc pas être établie avec certitude.

Nous prenons attache avec les détachements aériens de la gendarmerie et de la sécurité civile ainsi qu'avec certains aéroclubs du département. Cela n'apporte aucun résultat. Ils nous indiquent que vu le nombre important d'appareils susceptibles de se trouver dans la zone de vol au moment des faits, notre recherche semble extrêmement difficile à réaliser. Les investigations menées n'ont pas permis d'identifier l'éventuel appareil qui aurait pu être aperçu au moment des faits.

Nous clôturons donc la procédure en l'état et la transmettons directement à monsieur le préfet à

A

Le 15/05/04

Les enquêteurs.